

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail-Liberté-Patrie

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA PROMOTION DE LA FEMME

BP. 1402 Lomé Tél (228) 21.52.79/22.06.09 Fax (228) 22.25.75

EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES PLATES-FORMES D'ACTION DE DAKAR ET DE BEIJING

RAPPORT NATIONAL

LISTE DES SIGLES

AFAO-TOGO	Association des Femmes de l'Afrique Ouest -TOGO
ATPH	Association Togolaise pour la Promotion Humaine
CNS/CMF	Comité National de Suivi / Conférence Mondiale sur la Femme
CRIFF	Centre de Recherche, d'Information et de Formation sur la Femme
DGPF	Direction Générale de la Promotion Féminine
ECHOPPE	Echange pour l'Organisation et la Promotion des Petits Entrepreneurs
FAMME	Force en Action pour le Mieux-être de la Mère et de l'Enfant
FDA	Femmes Développement et Avenir
FUCEC	Fédération des Unions de Coopératives d'Epargne et de Crédit
GF2D	Groupe de réflexion et d'action, Femme, Démocratie et Développement
LTDF	Ligue Togolaise des Droits de la Femme
OFED	Objectif Femmes Entreprises et Développement
RTLFI	Réseau Togolais pour le Leadership Féminin
SOCODEVI	Société de Coopération pour le Développement International

1.1 Objet du rapport

Aux termes des engagements pris par le gouvernement togolais de mettre en œuvre les plates-formes d'action africaine et mondiale, un comité national de suivi de la 4^{ème} Conférence mondiale sur les femmes, a été mis en place par Arrêté n° 0001/98/MPFPS du 19 Janvier 1998 signé du Ministre de la Promotion Féminine et de la Promotion Sociale.

Le Comité National de Suivi de Beijing (CNS/CMF) regroupe plusieurs départements ministériels, des ONG et Associations féminines et des Agences du système des Nations Unies notamment le PNUD, l'UNICEF, le FNUAP et l'OMS.

Dans le souci de responsabiliser les communautés de base à la prise en main de leur propre développement, le CNS/CMF a été décentralisé dès novembre 1998 dans les 34 préfectures et sous-préfectures en comités locaux de suivi.

Pour l'essentiel, la vocation de Comité National est d'apporter un appui de tout genre au mécanisme national de promotion de la femme, c'est-à-dire la Direction Générale de la Promotion Féminine (DGPF) dans sa mission globale d'amélioration du statut socio-économique et juridique de la femme et de la jeune fille.

Dans cette perspective, le CNS/CMF a élaboré de commun accord avec la DGPF, un Plan d'Action National 1999-2004 articulé autour de 7 grandes priorités nationales énoncées au point III du présent rapport.

Le présent rapport évalue à mi-parcours l'« Effet Beijing » au regard de l'action gouvernementale et des efforts complémentaires déployés par les autres acteurs sociaux de la société civile ainsi que la contribution des Agences du système des Nations Unies.

1.2 Méthode de préparation du rapport

Le présent rapport a été élaboré par la Direction Générale de la Promotion Féminine conjointement avec le Comité National de Suivi de Beijing, un nouveau mécanisme d'appui aux initiatives des femmes.

INTRODUCTION

2.1 Contexte national et international qui a guidé l'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'Action National

Selon les estimations officielles (1998), sur une population togolaise de 4 406 000 habitants, les femmes représentent 52 % dont la grande majorité vit en milieu rural. Mais, en dépit de cette force numérique, on note des disparités entre les hommes et les femmes dans tous les secteurs du fait des pesanteurs sociologiques et culturelles.

C'est ainsi qu'au niveau de l'éducation, les femmes ont accusé un retard par rapport aux hommes bien qu'il n'existe pas une législation les discriminant dans le système éducatif. Les statistiques scolaires (1998) indiquent que le taux de scolarisation des filles est de 63,63 % contre 79,76 % pour les garçons. En matière d'alphabétisation, ce taux est de 37 % chez les femmes, contre 67 % chez les hommes selon la Direction Générale de l'Alphabétisation..

Sur le plan de la santé et plus particulièrement la santé de la reproduction, les femmes n'ont pas encore acquis toutes les connaissances (soins de santé, méthodes de contraception, planification familiale, etc.) à cause des facteurs culturels, de l'insuffisance de la vulgarisation des méthodes contraceptives modernes, des effets de la loi de 1920 dans ce domaine perçu comme un instrument de droit et de pouvoir des femmes dans la prise de décisions et de co-responsabilisation des hommes et des femmes en tant que couple.

Sur le plan économique, les femmes togolaises de par leur dynamisme, représentent des agents économiques malgré le fait qu'elles aient difficilement accès aux ressources productives – terres, crédit, intrants, technologies, formation. Bien qu'ayant difficilement accès à la terre, les femmes représentent 44 % dans l'agriculture. Elles représentent 68 % dans le commerce, 0,2 % dans les mines et les transports, 54 % dans l'artisanat et 20 % dans les services d'après le recensement national de 1981.

En matière d'environnement, les femmes sont souvent peu associées à la sauvegarde et à la promotion de ce domaine clé bien qu'elles soient les premières utilisatrices de l'eau, du bois de chauffe et les autres sources d'énergie.

Sur le plan du droit, les droits reconnus aux femmes dans la législation nationale ont du mal à se traduire dans le vécu quotidien de celles-ci pour cause de la persistance des us et coutumes.

En ce qui concerne la femme et la prise de décision, il faut souligner que le pouvoir de la femme est resté jusqu'alors informel à cause de l'environnement

socioculturel. Sur le plan formel, les femmes accèdent difficilement aux postes de prise de décisions. La preuve, elles sont sous - représentées dans les diverses instances du pouvoir :

- Au niveau de l'exécutif, on compte 2 femmes sur les 23 Ministres.
- Au niveau du législatif, 5 sièges sont occupés par des députés femmes sur les 81 prévus par la Constitution Togolaise – dont 79 sont actuellement pourvus.
- Sur le plan judiciaire, sur 107 magistrats, 13 sont femmes et une femme est procureur général. De plus, au niveau du barreau, on compte 11 femmes avocats sur les 90. Fait marquant, une femme a été élue tout récemment bâtonnier de l'Ordre des Avocats par ses confrères.

Dans le domaine de l'information, l'accès des femmes à ce pouvoir reste insuffisant pour des raisons suivantes :

- la majorité des femmes est analphabète,
- les pesanteurs socioculturelles
- l'insuffisance de canaux de communication adéquats

C'est dans ce contexte que le Togo a participé à la Conférence Régionale Africaine sur les Femmes de Dakar et à la Quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes de Beijing. Au regard des plates-formes issues de ces 2 conférences d'une part et d'autre part, des préoccupations des femmes togolaises, le TOGO a élaboré non seulement une politique de promotion de la femme, mais aussi un Plan d'Action National en dégagant les 7 priorités ci-après :

2.2 Les priorités nationales

2.2.1 Education, Formation et Alphabétisation des femmes et des jeunes filles

- assurer un accès égal à l'éducation ;
- améliorer l'accès à la formation professionnelle, à l'enseignement technique ;
- promouvoir un processus d'éducation et de formation permanentes à l'intention des filles et des femmes ;
- éliminer l'exploitation économique du travail des enfants et protéger les jeunes filles qui travaillent.

2.2.2 Femmes et Santé

- élargir l'accès des femmes aux soins de santé, à l'information sur la santé de la reproduction ;
- augmenter des ressources consacrées à la santé des femmes ;
- promouvoir des initiatives tenant compte des besoins des femmes face aux MST/SIDA.

2.2.3 Pouvoir économique et lutte contre la pauvreté

- assurer l'égalité des droits sur les ressources économiques et l'accès des femmes à ces ressources ;
- favoriser l'accès des femmes à l'épargne et au crédit ;
- combattre la féminisation de la pauvreté ;
- assurer l'égalité d'accès aux ressources productives (terres, intrants crédits, technologies appropriées, etc.).

2.2.4 Femmes et Environnement

- assurer la participation active des femmes aux prises de décisions concernant l'environnement ;
- intégrer les besoins, les préoccupations et les points de vue des femmes dans les politiques et programmes en matière de développement durable.

2.2.5 Droits fondamentaux

- éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ;
- assurer l'égalité devant la loi et dans la pratique ;
- combattre la violence à l'égard des femmes.

2.2.6 Femmes et Médias

- permettre aux femmes de mieux s'exprimer et de mieux participer à la prise de décision dans le cadre et par l'intermédiaire des médias et de nouvelles techniques de communication ;

- revaloriser l'image de la femme à travers les médias ;
- promouvoir une image valorisante et non stéréotypée des femmes à travers les médias.

2.2.7 Renforcement des capacités institutionnelles des mécanismes de promotion de la femme

- Former en Genre et Développement (GED) les acteurs sociaux chargés de la promotion de la femme et de la jeune fille;
- Doter les mécanismes des moyens adéquats pour la réalisation des objectifs de promotion de la femme.

2.3 Progrès accomplis, les mesures institutionnelles et politiques qui ont facilité l'accompagnement de ce progrès

2.3.1 Scolarisation, Formation et Alphabétisation de la femme et de la jeune fille

Dans ce domaine, des progrès ont été enregistrés par le fait même que les pouvoirs politiques ont pris des mesures institutionnelles et que des projets et programmes ont été mis en œuvre.

S'agissant des projets et programmes, un projet quadripartite (Ministère de la Planification et du Développement, Ministère de l'Education nationale et de la Recherche, Ministère de l'Enseignement technique de la Formation professionnelle et de l'Artisanat, Ministère des Affaires Sociales et de la Promotion de la Femme) dénommé « *Participation de la fille aux enseignements primaire et technique* » a été mis en œuvre depuis 1996.

Ce projet vise à sensibiliser les parents à envoyer leurs filles à l'école et à encourager ces dernières à s'inscrire dans les collèges et lycées techniques. La sensibilisation des parents d'élèves a été suivie par des mesures prises par le gouvernement pour réduire les frais de scolarité des filles par rapport à ceux des garçons.

Des ONG internationales, PLAN INTERNATIONAL, CARE INTERNATIONAL, FAWE-TOGO, AIDE ET ACTION investissent également dans le secteur clé de l'Education.

Par ailleurs, plus de 300 inspecteurs et conseillers pédagogiques ont été formés en Genre, Education et Développement dans la perspective de leur permettre de

proposer un nouveau contenu éliminant les stéréotypes sexistes dans les manuels scolaires.

Dans le souci d'atteindre des résultats tangibles de la scolarisation, de la scolarité et de la formation de la femme et de la jeune fille, un comité de suivi de la scolarisation a été mis sur pied par Arrêté n° 96-091 MNR/MPFPS du 18 août 1996. Ce comité est chargé de suivre la mise en œuvre des diverses mesures prises en la matière.

Au niveau de l'enseignement supérieur, le gouvernement a adopté une discrimination positive dans l'octroi des bourses et des allocations d'études aux filles. De plus le gouvernement a adopté en mars 1999 en Conseil de Ministres une politique sectorielle de l'éducation qui accorde à la scolarisation de la jeune fille, l'importance qui lui est due.

2.3.2 Femmes et Santé

En dépit des difficultés économiques du pays, le gouvernement togolais a déployé des efforts pour augmenter la part des dépenses publiques en matière de santé. Ainsi, on note des progressions dans le budget de la Santé : 1996, 7 % ; 1997, 10,2 % ; 11,1 % en 1998.

A cet effet, plusieurs projets et programmes visant à satisfaire les besoins de la population ont été mis en œuvre (programme de santé de la reproduction qui contribue à renforcer le bien-être mental, social et sanitaire de la population togolaise. Le programme santé eau qui couvre la période 1997-2001 et qui comprend trois projets à savoir le « Système de Santé Intégrée SSI », « l'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement (AEP/A) » et « l'Éducation pour la Santé, Nutrition Hygiène » contribue à atteindre les objectifs suivants :

- 1- réduire les mortalités et les morbidités spécifiques liées au paludisme, aux maladies diarrhéiques, aux infections respiratoires aiguës, à la rougeole, aux carences nutritionnelles ;
- 2- réduire les mortalités maternelles liées aux complications de grossesses ;
- 3- contribuer à l'éradication de la poliomyélite et à l'élimination du tétanos néonatal ;
- 4- contribuer à l'éradication de la dracunculose au Togo.

Il convient également de souligner que le gouvernement a adopté une politique sectorielle de santé en mars 1999. Cette politique est exécutée avec la

participation des partenaires tels que l'OMS, le FNUAP, l'UNICEF, la Banque Mondiale, les ONG locales et internationales, les confessions religieuses et le secteur privé.

2.3.3 Droits fondamentaux

La réduction des inégalités entre les hommes et les femmes en vue de leur pleine participation au processus de développement a connu un regain d'intérêt depuis 1994, année préparatoire de la 4^{ème} Conférence Mondiale sur les femmes.

Déjà, dès 1994, le gouvernement a procédé à une profonde restructuration de la Direction Générale de la Promotion Féminine avec la création des directions centrales dont l'une est la Direction du Statut Juridique de la Femme qui a pour mission de contribuer à protéger et à promouvoir les droits des femmes et des jeunes filles. Par ailleurs, des ONG tels que la COLOMBE, le GF2D, la LTDF ont formé des Chefs traditionnels, des parajuristes, des assistantes juridiques et créé des centres d'écoute en vue de vulgariser les droits de la femme et de prendre en compte leurs préoccupations.

Des sessions de formation sur les droits des femmes ont été organisées à l'intention des femmes, des hommes et des chefs traditionnels. Des campagnes de lutte contre les violences ont été menées pour sensibiliser les pouvoirs publics à prendre des mesures législatives relatives à l'interdiction de toutes les formes de violence à l'égard des femmes. Comme résultat, une loi portant interdiction des Mutilations Génitales Féminines (MGF) a été adoptée par l'Assemblée Nationale le 29 octobre 1998 et promulguée le 17 novembre de la même année.

Actuellement le Togo dispose d'une banque de données juridiques sur les femmes constituées par la Direction du Statut Juridique de la Femme, certaines ONG telles que le GF2D/CRUFF, la COLOMBE et la LTDF. Ces données permettent aux femmes de mener un plaidoyer auprès des pouvoirs publics pour une révision des textes discriminatoires.

En outre, le Togo a adhéré à la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes le 26 septembre 1983. Le comité inter-ministériel de rédaction de rapports initiaux et périodiques est chargé d'évaluer la mise en œuvre de cette convention au Togo dont le rapport sera disponible en décembre 1999.

2.3.4 L'accès aux médias

Considérés comme un outil indispensable au développement, les médias sont et demeurent les principaux canaux d'information de la population. A cet effet, des programmes ont été conçus aussi bien en langues officielles (Français, Anglais)

que dans les langues nationales (Kabyè, Ewé) pour permettre à toutes les catégories sociales d'avoir accès à l'information. Pour intensifier l'impact des médias sur les populations notamment des zones rurales, le gouvernement a conçu en 1994 un programme de mise en place des radios rurales en vue d'atteindre les zones enclavées. Cet élan a aussi motivé la société civile y compris les confessions religieuses à créer des radios privées. A Lomé et dans chaque chef-lieu de région, il existe environ une dizaine de radios privées.

S'agissant plus particulièrement de la représentation des femmes dans les organes de la communication, d'importants progrès ont été accomplis. On note un accroissement du nombre des femmes dans la presse écrite, à la radio et à la télévision. Ce qui a d'ailleurs motivé la création de l'Association Professionnelle des Agents de la Communication (APAC).

2.3.5 Pouvoir économique et lutte contre la pauvreté

Sur l'initiative du gouvernement togolais, l'ONG québécoise (SOCODEVI) a signé un accord en 1988 avec le Ministère des Affaires Sociales et de la Condition Féminine pour appuyer des groupements féminins à travers des mutuelles d'épargne et de crédit.

Actuellement, on dénombre 7 mutuelles fonctionnelles dont 4 dans la Région Maritime, 1 dans la Région des Plateaux avec une antenne au chef-lieu de la région et une dans la Région Centrale; 2 nouvelles mutuelles sont prévues dans la Région de la Kara. La Région des Savanes est à la phase de recherche de financement.

Au 31 décembre 1998, la situation des mutuelles SOCODEVI se présente comme suit :

ADZEDZI à Kpalimé Région des Plateaux

- 300 000 000 F CFA de volume de prêts consentis avec un taux de remboursement de près de 97,96 %.
- 100 groupements membres emprunteurs avec un effectif de 1300 personnes dont 90 % de femmes.

NEVAEME à Lomé Région Maritime

- 150 000 000 F CFA de volume de prêts consentis avec un taux de remboursement d'environ 97 %.
- 92 groupements membres emprunteurs avec un effectif de 1007 personnes dont 1 homme.

FAFALI à Kévé Région Maritime

- 61 162 545 F CFA de volume de prêts consentis avec un taux de remboursement de près de 97,5 %.
- 94 groupements membres emprunteurs avec un effectif de 1185 personnes pour 90 hommes.

TIBI à Sokodé Région Centrale

- 170 202 000 F CFA de volume de prêts consentis avec un taux de remboursement de près de 96,7 %.
- 92 groupements membres emprunteurs avec un effectif de près de 728 personnes dont 42 hommes.

Il faut noter qu'en 1998 la Caisse Française de Développement a mis à la disposition de SOCODEVI une somme de 16 millions de FF pour la mise en œuvre de la deuxième phase du projet. Cette phase vise la création d'antennes rattachées aux mutuelles. Le coût total du projet est de 18 millions de FF dont 2 millions gérés par SOCODEVI.

Soulignons qu'une mutuelle regroupe en moyenne 200 groupements dont les effectifs d'un groupement varient entre 7 et 25 personnes par groupement.

En dehors de ce projet conçu essentiellement pour permettre à la femme d'avoir accès au crédit, d'autres projets similaires existent sur toute l'étendue du territoire. Ces projets sont initiés en partenariat avec des ONG telles que CARE INTERNATIONAL, FAMME, CHAMPAGNE ARDENNE, FUCEC, ATPH, ECHOPPE, ESPACE HUMAIN.

Actuellement, des projets de grande envergure sont en cours pour résoudre le problème d'accès de la femme au crédit en vue de renforcer son pouvoir économique. Il s'agit de la mise en place des Unions de Mutuelles d'épargne et de crédit ainsi que la création de la Fédération des Groupements Féminins et Mixtes du TOGO.

En somme, on peut estimer que le problème d'accès de la femme au crédit est en voie d'être résolu progressivement.

En ce qui concerne le problème fondamental de la terre, il faudrait envisager des réformes vigoureuses de la propriété foncière pour permettre aux femmes d'hériter la terre.

2.3.6 Environnement

Le secteur de l'environnement est une préoccupation du gouvernement togolais. A ce titre le Sommet de Rio (1992) a donné un regain d'intérêt et de prise de conscience des populations. Aussi des actions concrètes de sensibilisation pour le reboisement et la restauration de l'environnement ont été menées par l'ensemble des acteurs sociaux, les services techniques et les ONG. Rappelons que depuis 1977, la journée du 1^{er} juin a été décrétée par le gouvernement comme une journée de l'arbre. Ces actions ont été possibles grâce à l'existence d'un Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) et qui facilite aussi des programmes de mise en œuvre tel que le Programme d'Assistance technique à la Communication et à l'Information sur la Protection de l'Environnement (PACIPE). Les femmes sont impliquées à tous les niveaux dans ce programme de gestion durable de l'environnement.

III- EVALUATION

Le Plan national du TOGO est en cours d'exécution. Toutefois, il convient de souligner que les progrès accomplis entre 1995 et 1998 ont été mentionnés plus haut. Les services techniques de l'Etat, les ONG et Associations de promotion de la femme et les Agences du système des Nations Unies tels que le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF, l'OMS ont déployé des efforts pour accomplir ces progrès.

Les activités qui restent à mener sont inscrites au Plan d'Action National de 1999-2004 que nous présentons en Annexe I.

La programmation budgétaire est également jointe au présent document (Annexe II).

IV- CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Cinq ans après Beijing, des progrès ont été accomplis certes, mais beaucoup reste à faire pour lever les obstacles qui continuent par freiner la promotion de la femme au sein de la société. Pour ce faire, il est impératif de procéder à la mise en œuvre effective de ce plan d'action national, lequel nécessite la mobilisation des ressources financières et logistiques.

A cet égard, il faut :

- la volonté politique des pouvoirs publics à œuvrer réellement pour le changement du statut des femmes ;

- l'engagement continu des partenaires en développement notamment les Organisations internationales, les Agences du système des Nations Unies ;
- la détermination des femmes à travers une diversité d'ONG et d'Associations ainsi que de Réseaux (AFAO, FAWE, RTLF, OFED, WILDAF, FDA) qui doivent tout mettre en œuvre pour un changement du statut de la femme en général et de façon spécifique, le statut de la femme rurale.

De surcroît, les femmes togolaises recommandent qu'une partie de la remise de la dette des pays pauvres consentie par le groupe des sept pays les plus industrialisés (G7) à Cologne en juin 1999 dernier soit investie dans les programmes sociaux et économiques à savoir : l'éducation, la santé, les activités génératrices de revenus, la restauration de l'environnement, l'intégration des femmes dans la sphère politique, la lutte contre le trafic des enfants et l'exploitation de la petite fille, et ce dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

De même, la Division de la Promotion de la Femme (DPF) des Nations Unies et la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) devraient rechercher des ressources additionnelles pour aider à :

- la mise en œuvre des Plans d'Action Nationaux ;
- la diffusion des informations d'actualité à grande échelle ;
- l'organisation des voyages d'études et d'échanges d'expériences.

En définitive, la prise en compte des objectifs du Plan d'Action National et des recommandations citées ci-dessus permettra de réaliser l'Egalité entre les genres, le Développement humain et d'instaurer une Paix durable.

COMITE NATIONAL DE SUIVI DE LA CONFERENCE DE BEIJING SUR LES FEMMES
TOGO

PLAN D'ACTION NATIONAL

*Promouvoir l'Egalité entre les Hommes et les Femmes,
c'est Assurer un Développement Humain Durable*

1999 – 2004

Une société humaine, démocratique et juste repose sur les principes d'Égalité, de Développement et de Paix .

Hommes et Femmes, engageons-nous à relever ces 3 défis du XXI^e siècle.

Les 12 domaines d'intérêt critiques de la Plate-forme d'Action Mondiale de Beijing

- La persistance de la pauvreté qui pèse de plus en plus sur les femmes
- L'Éducation et la Formation des femmes
- Les femmes et la Santé
- La Violence à l'égard des femmes
- Les femmes et les conflits armés
- Les femmes et l'Économie
- Les femmes et la prise de décisions
- Les Mécanismes institutionnels chargés de favoriser la promotion de la femme
- Les Droits fondamentaux de la femme
- Les femmes et les Médias
- Les femmes et l'Environnement
- La petite fille

Les 7 Priorités du Plan d'Action National

Considérant les douze domaines d'intérêt stratégiques identifiés par la Plate-forme d'Action mondiale de Beijing, le Togo a sur la base des aspirations prioritaires des femmes, défini les orientations ci-après en vue d'accélérer la promotion effective de la femme et sa pleine participation au processus de développement et à la prise de décision.

- **L'éducation, formation et alphabétisation des femmes et des jeunes filles**
- **Femmes et Santé**
- **Pouvoir économique et lutte contre la pauvreté**
- **Environnement**
- **Droits fondamentaux**
- **Femmes et médias**
- **Renforcement des capacités institutionnelles des mécanismes de promotion de la femme.**

**Le succès de la mise en oeuvre du Plan d'Action National
est en grande partie lié à la collaboration entre l'Etat,
la Société civile et les Institutions internationales :**

*En tant que tel, le Comité National de Suivi de Beijing est
composé d'hommes et de femmes de divers horizons
professionnels.*

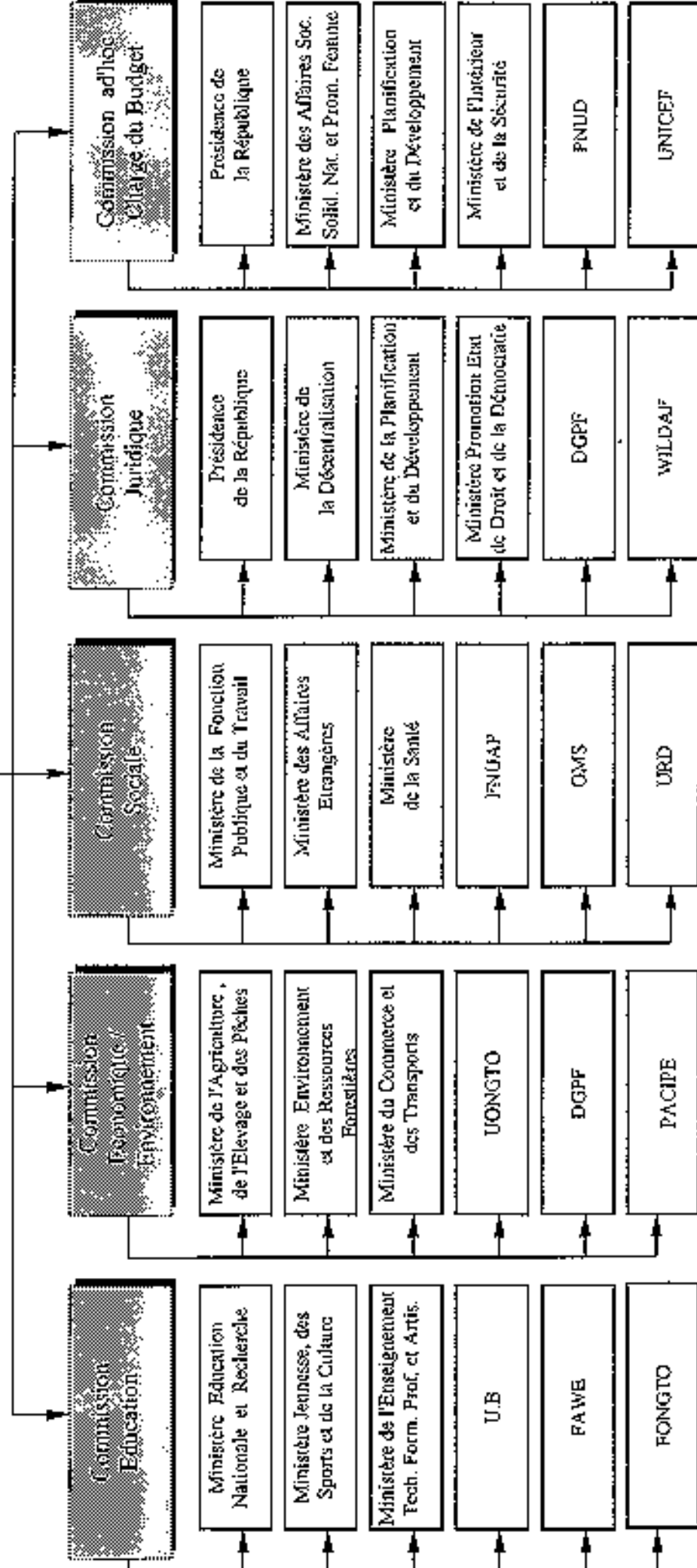
SIGLES

- DGPF : Direction Générale de la Promotion Féminine
- FAWE : Forum pour les Educatrices Africaines
- FONGTO : Fédération des ONG du TOGO
- PACIPE : Programme d'Assistance Technique à la Communication
et à l'Information sur la Protection de l'Environnement
- UB : Université du Bénin
- UONGTO : Union des ONG du TOGO
- URD : Unité de Recherche Démographique
- WILDAP : Women in Law and Development in Africa

COMITE NATIONAL DE SUIVI DE LA 4^È CONFERENCE DE BEIJING

Promouvoir l'Égalité entre les Hommes et les Femmes, c'est Assurer un Développement Humain Durable

Présidence : Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale et de la Promotion de la Femme
Vice-Présidence : Ministère de la Planification et du Développement
Secrétariat Permanent : Direction Générale de la Promotion Féminine (DGPF)

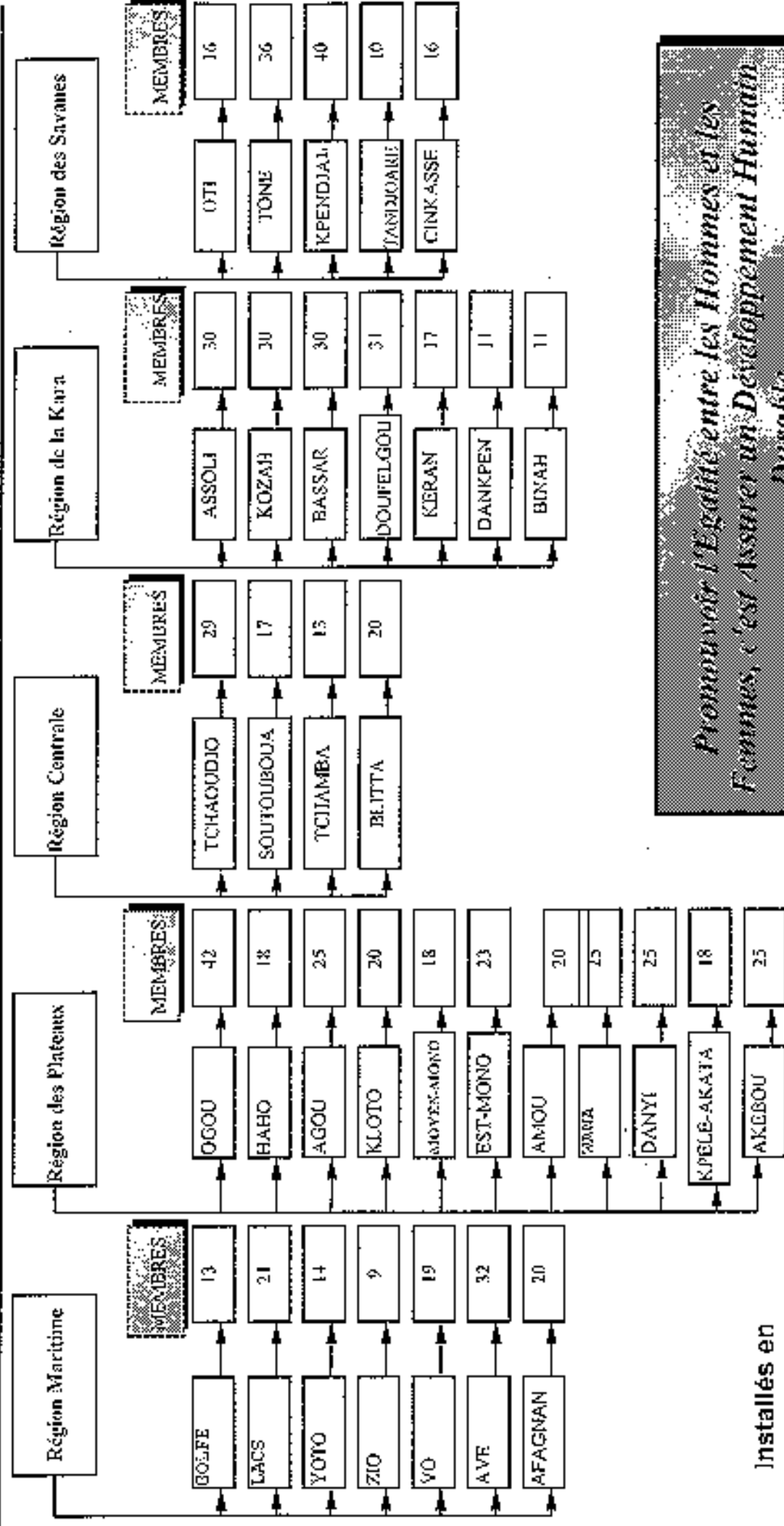


Les comités préfectoraux de Suivi de Beijing :

Promouvoir une participation responsable et une appropriation du pouvoir par les communautés de la base.

COMITE NATIONAL DE SUIVI DE LA CONFERENCE DE BERLIN SUR LES FEMMES

34 COMITES LOCAUX DE PREFECTURES ET SOUS-PREFECTURES



Promouvoir l'Égalité entre les Hommes et les Femmes, c'est Assurer un Développement Humain Durable

Installés en
Novembre 1998

Souscrire au présent plan d'action, c'est rentabiliser le potentiel des femmes en vue de vaincre la pauvreté.

COMMISSION EDUCATION

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	STRATÉGIES	ACTIVITÉS	INDICATEURS	RESSOURCES
<p>1 - Elever le taux et le niveau d'éducation des jeunes et plus particulièrement celui des jeunes filles</p>	<p>1)- Atteindre un taux de scolarisation des filles de 70 à 90 % d'ici l'an 2004</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Implication des différents partenaires dans le financement de l'éducation - Mise en place d'un système de récupération des élèves en situation difficile. - Adoption des mesures appropriées en vue de décourager l'utilisation précoce des jeunes filles dans les travaux domestiques et champêtres. - Promotion de la scolarité et de la formation de la jeune fille. - Formation et /ou recyclage des enseignants en Genre, Éducation et Développement 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire du plaidoyer - Recenser les élèves ; Renforcer les structures d'accueil ; Organiser les élèves en situation difficile. - Faire de l'IEC à tous les niveaux ; Réduction des frais scolaires pour les filles. - Donner plus de bourses aux jeunes filles et des avantages spécifiques. - Confectionner de nouveaux modules prenant en compte l'aspect genre et éducation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de filles scolarisées. - Taux des activités réalisées par rapport aux prévisions - Nombre de filles scolarisées. - Nombre de filles boursières. - Changement d'habitude et de mentalité. 	<ul style="list-style-type: none"> - À évaluer - Idem - Idem - Idem - Idem
<p>2)- Améliorer la qualité de l'enseignement.</p>					

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	STRATÉGIES	ACTIVITÉS	INDICATEURS	RESSOURCES
II - Accroître le taux d'alphabétisation féminine.	<ul style="list-style-type: none"> - Relever le taux d'alphabétisation des femmes de 35 à 50 % d'ici l'an 2003 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des programmes d'alphabétisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Réviser les programmes d'enseignement dans les centres d'alphabétisation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de femmes alphabétisées. 	A évaluer
III - Contribuer à l'efficacité des droits de la femme au Togo	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer des programmes d'éducation aux droits de la femme - Toucher tous les élèves et leurs formateurs à travers des contenus de programmes d'éducation aux droits de l'homme. 	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonner les activités de promotion de droits de la femme organisées par les services gouvernementaux. - Proposer des curricula de formation de la femme pour les écoles et les centres de formation des formateurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Introduire la pédagogie de droits de la femme dans les différents degrés d'enseignements, à l'université et dans les écoles de formation. - Initier la pratique des droits de l'homme sur les lieux d'études et de formation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des documents programmes et fascicule de programmes sur les droits de l'homme (et de la femme). - Emploi du temps exécuté dans les établissements scolaires et autres centres de formation et d'éducation. 	Idem

COMMISSION SOCIALE

I - LOIS SOCIALES ET CONDITIONS DE TRAVAIL DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LES SECTEURS PUBLIC, PARA-PUBLIC ET PRIVE

Objectifs Généraux	Objectifs spécifiques	Stratégies	Activités	Indicateurs	Ressources Nécessaires
<ul style="list-style-type: none"> - Faire prendre conscience aux employeurs et employés des deux sexes de leurs droits et devoirs en matière de droit de travail 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une meilleure connaissance des textes et des normes nationale et internationale du travail 	<ul style="list-style-type: none"> - IEC à l'endroit des employeurs et des employés 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation et information à travers des séminaires, conférences et causeries-débat avec des ONG et association de femmes 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombres d'employeurs et employés sensibilisés - rapports des séminaires et procès verbaux des causeries-débats 	<ul style="list-style-type: none"> A évaluer
<ul style="list-style-type: none"> - Reviser les textes actuellement en vigueur en matière de législation du travail 	<ul style="list-style-type: none"> - Actualiser les textes d'application par rapport au nouveau code du travail - Harmoniser les textes des arrêtés d'application 	<ul style="list-style-type: none"> - Révision des textes anciens d'application par des techniciens - Inventaire des textes dont l'interprétation pose problème 	<ul style="list-style-type: none"> - Actualisation des textes d'application par rapport au nouveau code du <u>travail</u> - Elaboration d'un document des arrêtés d'application harmonisés qui servira de cadre de référence pour tout intervenant dans le domaine et large diffusion du document 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de textes d'application actualisés 	<ul style="list-style-type: none"> A évaluer
				<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'exemplaires du document imprimés et diffusés 	<ul style="list-style-type: none"> A évaluer

II - PROMOTION DE LA SANTE POUR TOUS

Objectifs Globaux	Objectifs Spécifiques	Stratégies	Activités	Indicateurs	Ressources Nécessaires
<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à la réduction du taux de mortalité maternelle et infantile - Améliorer le cadre juridique pour permettre une bonne santé à la femme - Améliorer les conditions de vie de la femme et de l'enfant - Contribuer à l'épanouissement physique de la femme par le biais du sport. 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire prendre conscience au public de la nécessité d'un bon état de santé de la femme et de l'enfant - Abroger les textes qui entravent l'accès des femmes aux services de santé en matière de reproduction (la loi de 1920 par exemple) - Lutter contre les violences à l'égard des femmes et des préjugés néfastes à la santé des femmes et des enfants - Sensibiliser la jeune fille et la femme à la pratique des activités physiques et sportives à disposition (APS). 	<ul style="list-style-type: none"> - Diffuser des informations sur la santé des femmes et des enfants - Plaidoyer auprès des instances politiques et juridiques - Recherche - Créer des espaces sportifs - Mettre du matériel sportif à disposition. 	<ul style="list-style-type: none"> - Intensifier l' MEC - Causeries - débats - Emissions radiotélévisées - Sensibilisation des décideurs et des parlementaires à travers des journées d'information - Recueillir les préjugés néfastes à la santé de la femme au niveau de chaque région du Togo - Campagne de sensibilisation par des causeries -débats au niveau de chaque région. - Causeries à la radio, à la télé avec les anciens sportives, les techniciens des APS, le corps médical sur le bien fondé de la pratique des APS. - Organiser des tournois sportifs à l'adresse des femmes et des jeunes filles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Emissions réalisées - Cassettes disponibles - Procès-verbal des audiences - Rapports des journées d'information disponibles - Rapports de l'étude disponibles - PV et rapports des causeries débats disponibles - Recrudescence ou augmentation de la pratique des APS par les femmes et les jeunes filles 	<ul style="list-style-type: none"> A évaluer A évaluer A évaluer A évaluer A évaluer

Objectifs Généraux	Objectifs Spécifiques	Stratégies	Activités	Indicateurs	Ressources Nécessaires
<p>Promouvoir la participation des femmes à la gestion de la chose publique</p> <p>Impliquer les femmes dans le processus de protection et de promotion de la paix</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la participation des femmes aux prises de décisions au niveau communautaire - Soutenir l'émergence des femmes dans les instances politiques - Doter les femmes leaders de techniques idoines de négociation et de règlement des conflits - Mettre à contribution le rôle des femmes dans l'éducation des enfants pour leur inculquer les principes fondamentaux d'une paix durable. 	<ul style="list-style-type: none"> - I.E.C - Appui aux communautés de base - Sensibilisation des femmes en la matière - Plaidoyer auprès des instances politiques - Formation - I.E.C - Formation 	<ul style="list-style-type: none"> - 10 Séminaires ateliers d'information et de formation sur le bien fondé de la participation des femmes à la prise de décision. - Elaboration de projets d'appui aux comités villageois de Développement dans une optique "genre" - 30 émissions radiotélévisées - causeries débats - Elaboration et présentation d'un mémorandum sur l'unicité de la participation des femmes aux instances politiques. - 15 ateliers de formations en techniques de négociation et de règlement des conflits à l'attention des femmes leaders - 2 Ateliers de suivi et d'évaluation de la formation - 50 Emissions radiotélévisées sur le rôle de la femme dans la transmission des valeurs de paix à la jeunesse - Causeries-débats - 5 Ateliers de formation sur les méthodes de transmission des principes de paix 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports des séminaires disponibles - Projets disponibles - Impact du projet sur la population en matière de prise de décision - Emissions réalisées - Cassettes disponibles - Mémorandum disponible - Procès- verbal des audiences - Disponibilité des rapports des 3 ateliers - Disponibilité des rapports des ateliers - Disponibilité des cassettes des émissions - Procès verbal des causeries débats - Disponibilité des rapports des ateliers 	<ul style="list-style-type: none"> A évaluer A évaluer A évaluer A évaluer A évaluer A évaluer A évaluer A évaluer A évaluer

I - Promotion du pouvoir économique des femmes

Objectif Général	Objectif Spécifique	Activités	Résultats	Indicateurs	Facteurs crit. de Succès	Mesures	Ressources Nécessaires
Faciliter l'accès des femmes aux ressources productives	- Améliorer l'accès des femmes à la propriété foncière	- Recensement des pratiques de location et d'attribution des terres au Togo à travers une étude ethnographique.	- Document de l'étude disponible - Projet de loi relative au droit de propriété et de chef d'exploitation dans la législation agro-foncière élaboré. - X groupements des femmes bénéficient de l'appui de la commission pour acquérir ou acheter des terres.	- Mise en place d'une Commission chargée de dossier "Terre aux femmes" au sein du Comité. - Campagne de sensibilisation des propriétaires terriens et des autorités traditionnelles - Document législatif adopté.	Prise de conscience des propriétaires et autres garants de la tradition - Disponibilité de fonds et de terres arables.	- Rapport de la commission "Terre aux femmes" - Interview des bénéficiaires.	- Honoraires du consultant - Fonds disponibles pour l'opération "terre aux femmes" - Bailleurs - Etat - PNUD - FAO - ONG : ACCT - FNUJAP
	- Améliorer l'accès des femmes aux intrants agricoles	- Sensibilisation, formation des femmes à l'utilisation des intrants agricoles améliorés (engrais, pesticides, semence)	- Meilleurs rendements des exploitations tenues par les femmes.	- Construction de greniers de stockage de céréales (maïs, mil, arachide, sorgho).	- Assimilation des connaissances liées à l'utilisation des intrants (maîtrise du dosage).	- Evaluation des exploitations ciblées.	- Fonds disponibles pour le déplacement des équipes.
	- Accroître l'accès des femmes à la formation et à la technique	- Organisation des sessions de formation et de sensibilisation des femmes des différents domaines	- X femmes de groupement féminins sont formées et sensibilisées.	- Résorption des différents problèmes des femmes dans la maîtrise et la gestion de leurs activités.	- Disponibilité des fonds - Implication effective des femmes.	- Recensement des bénéficiaires - Performance des activités retenues.	- Fonds nécessaires pour l'organisation matérielle des sessions - Membres des groupements recensés et retenus. - Ministère impliqués - Bailleurs internes et externes

Promotion du pouvoir économique des femmes (suite)

Objectif Général	Objectif Spécifique	Activités	Résultats	Indicateurs	Facteurs crit. de Succès	Mesures	Ressources Nécessaires
	- Informer et initier les femmes aux nouvelles technologies dans le domaine agricole, environ-nemental.	- Organisation des tables-rondes, des causeries, des séminaires ou cours d'initiation.	- X femmes de groupements sont initiées et formées.	- Intégration de nouvelles technologies aux activités - Encadrement des groupements féminins renforcés	- Disponibilité des fonds. - Assimilation et prise en compte des nouvelles technologies dans les activités (agriculture durable, usage de compost).	- Evaluation des projets pilotes soutenus par un financement propre.	- Moyens financiers pour acquérir les nouveaux produits plus performants (moulins, machines concasser les graines de karité)
	- Initiation des femmes aux technologies artisanales dans les domaines de la transformation et de la conservation post-récolte.	- Initiation des femmes aux technologies artisanales dans les domaines de la transformation et de la conservation post-récolte.	- X femmes entrepreneurs ou artisans sont installés à leur propre compte (pépiniéristes, boulangères ou éleveurs, ...).	- X femmes reçoivent un appui financier pour leur installation.	- Prise de conscience, assimilation.	- Evaluation des entre-prises.	- Budget des différents projets retenus - Partenaires
- Améliorer le revenu des femmes	- Eliminer les contraintes juridiques et toutes autres procédures administratives rendant difficile l'accès des femmes aux crédits	- Point avec les partenaires qui octroient des prêts aux femmes pour mieux appréhender la situation.	- Procédures d'accroissement de crédit aux femmes allégées.	- X dossiers de demande de crédits sont agréés.	- Lobbying du Comité - Prise de conscience des partenaires.	- Evaluation par enquête	- Carburant - Organisations : DGPF, Comité
	- Faciliter l'accès des femmes aux crédits.	- Création d'un fonds spécial d'épargne et de crédit pour les femmes	- Fonds mis en place	- X projets de femmes financés	- Disponibilité des fonds - Prise de conscience des femmes sur l'existence du fonds	- Evaluation menée par les administrateurs du fonds	- Fonds pour la création de la banque des femmes.

II - Lutte contre la dégradation de l'environnement

Objectif général	Objectifs Spécifiques	Stratégies	Activités	Résultats	Indicateurs	Ressources nécessaires
Faire adopter aux femmes de nouveaux modes de production, de consommation des ressources renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les femmes pour une gestion rationnelle et responsable de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des préoccupations des femmes dans le PNAE - Implication des femmes dans les structures de décision concernant les ressources naturelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Redynamisation des comités de gestion de l'environnement et responsabilisation des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> - 500 femmes membres des comités participent à la conception des plans de gestion de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Les décisions du comité reflètent les préoccupations des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> - A rechercher
	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager l'utilisation des foyers améliorés et du gaz dans les ménages - Appuyer l'agriculture biologique 	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion des foyers améliorés et des énergies nouvelles et renouvelables - Promotion de l'agroforesterie 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des femmes à l'utilisation des foyers améliorés - Plaidoyer pour la sensibilisation, l'initiation, l'utilisation des intrants et pesticides non-polluants 	<ul style="list-style-type: none"> - 12000 ménages adoptent l'usage des foyers améliorés - 40 % de ménages en milieu urbain et semi-urbain - Accroissement des rendements - Revenus plus importants - Produits compétitifs 	<ul style="list-style-type: none"> - 50000 femmes sont sensibilisées - Meilleure régénération des sols - Meilleur rendement de la production 	<ul style="list-style-type: none"> - A rechercher
Améliorer le cadre de vie des femmes.	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les densités et la réparation des équipements et des infrastructures en milieu urbain et rural. 	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un cadre de promotion du bien-être de la femme et de la famille 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement du réseau d'infrastructures et d'équipements de 1ère nécessité pour alléger les tâches quotidiennes (convée d'eau, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place et/ou réhabilitation des points d'eau potables, des dispensaires, des marchés ruraux, des centres d'apprentissage 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de réalisation des objectifs prévus. 	<ul style="list-style-type: none"> - A rechercher

COMMISSION JURIDIQUE

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIVITÉS	RÉSULTATS	INDICATEURS	FACTEURS CRITIQUES	MESURES	ACTEURS
Protéger les droits de la femme et de la jeune fille.	Elaborer des projets de textes visant la protection de la femme et de la jeune fille.	Elaboration et plaidoyer pour l'adoption par l'Assemblée Nationale des projets de lois portant statut des filles lemmières des débits de boisson ; des bonnes et des portefaix. Elaboration du projet de loi portant interdiction des pratiques traditionnelles néfastes à la personne de la femme et de la jeune fille.	Projets de lois élaborés et adoptés par l'Assemblée Nationale. Projet de loi élaboré.	Publication dans le JORT	Volonté politique	Evaluation par le Comité de Suivi de Beijing.	Commissions juridique et sociale. Commissions juridique et sociale.
Promouvoir les droits de la femme et de la jeune fille.	Eduquer la population sur les droits et devoirs de la femme et de la jeune fille.	Elaboration des manuels de formation sur les droits et devoirs de la femme et de la jeune fille. Traduction des manuels en langues d'alphabétisation.	Manuels élaborés Manuel traduits	Manuels disponibles	Disponibilité de ressources humaines et matérielles.	Evaluation Evaluation	État, ONG, Partenaires internationaux en développement.
Contribuer à réduire les inégalités entre les hommes et les femmes dans tous les domaines du développement.	Intégrer le Genre dans la conception, l'élaboration, le suivi et l'évaluation des programmes et projets de développement.	Organisation d'une série de séminaires de formation en Genre à l'intention des points focaux des ministères concernés. Appui à la formation des autres cadres techniques des ministères par les points focaux formés en Genre.	Séminaires organisés Cadres des ministères formés	DCPF/DSIF/ONG DSIF/ONG/ONS	Disponibilité des ressources humaines et financières	Evaluation par les ministères concernés.	Ministères, ONG, Partenaires en développement.

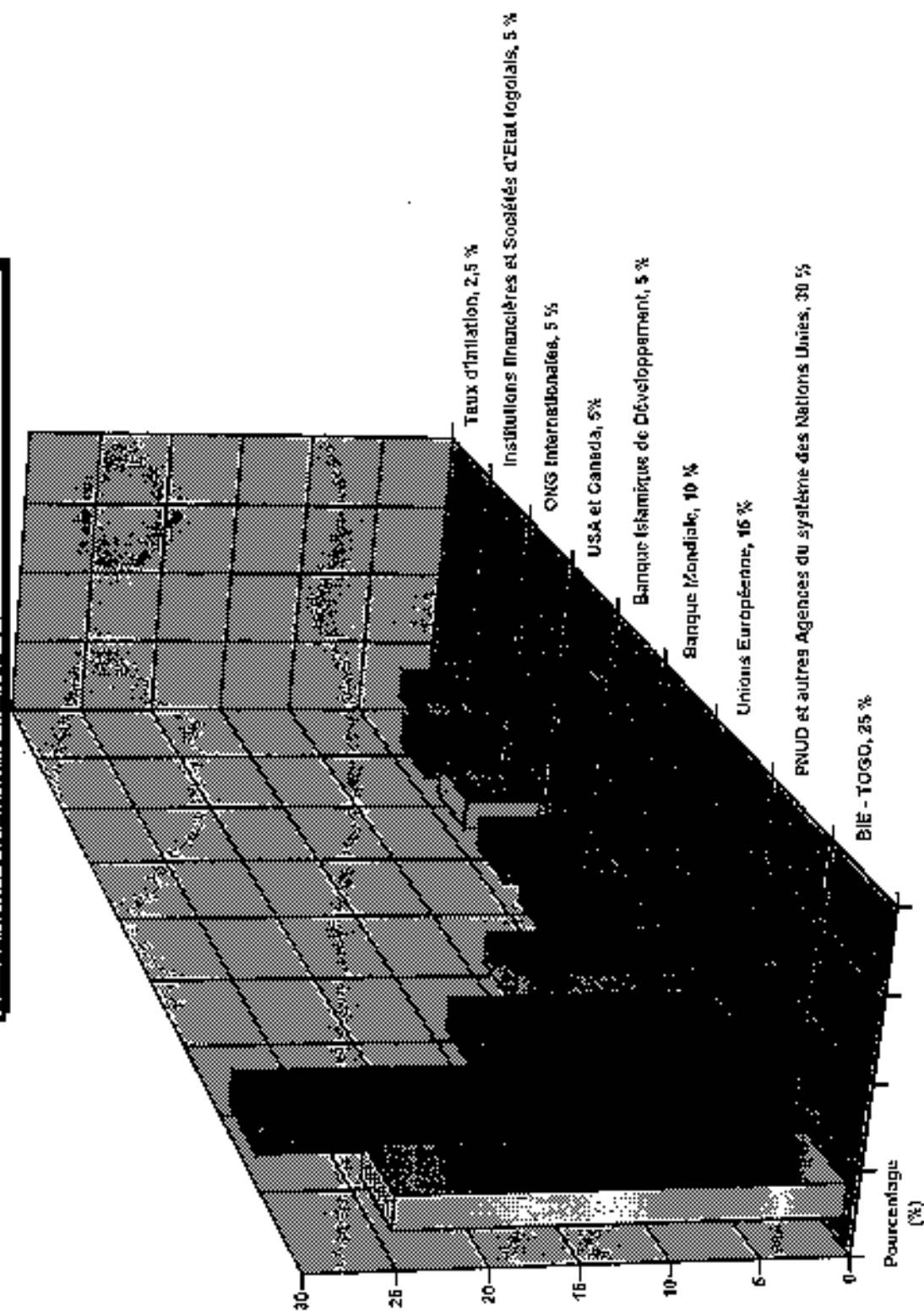
Investir dans la Femme, c'est promouvoir l'équité et l'égalité entre les genres en vue d'éliminer la pauvreté

"Les ressources financières et humaines consacrées à la promotion de la femme ont généralement été insuffisantes, ce qui a contribué à freiner jusqu'ici les progrès de l'application des stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme" (Chapitre VI, Dispositions financières, Programme d'Action de Beijing, p. 155, para. 345).

Pour remédier à cet état de chose, la Déclaration de Beijing énonce ce qui suit : *"Assurer le succès du Programme d'action, exigera une volonté résolue des gouvernements, des organisations internationales et des institutions à tous les niveaux (...). La réussite du Programme d'action exigera également la mobilisation des ressources suffisantes, aux échelons national et international ainsi que l'affectation aux pays en développement par tous les mécanismes de financement existants, tant multilatéraux que bilatéraux et privés, de ressources nouvelles et additionnelles pour la promotion de la femme"*. (A/Conf. 177/20, Annexe I, p. 9, para. 36)

Dans cette optique, le Comité National de Suivi de Beijing lance un appel au gouvernement togolais, au PNUD et à toutes les agences du Système des Nations Unies, à la Banque Mondiale, à l'Union Européenne, aux Etats Unis d'Amérique, au Canada, aux ONG internationales et aux institutions financières du TOGO pour leur appui logistique, matériel et financier nécessaire à la mise en oeuvre du présent plan d'action dont le volume financier est estimé à un milliard de francs cfa (plus 2,5 % d'inflation) pour la période allant de 1999 à l'an 2004.

Budget Prévisionnel 1999 - 2004



PROGRAMMATION BUDGETAIRE
1999 - 2004

COMMISSION EDUCATION

Activités	Coût total en million Fcfa	1999 - 2000	2000 - 2001	2001 - 2002	2002 - 2003	2003 - 2004
1 - Plaidoyer	10	6	1	1	1	
2 - Identifier les zones à fortes disparités.	10	10	-	-	-	
3 - Recenser les élèves filles.	2	2	-	-	-	
4 - Améliorer les structures d'accueil.	20	15	3,5	0,5	0,5	
5 - Assister les élèves filles en situation difficile dans les études (répétitorat).	6	2	1	1	1	
6 - Faire de l'IEC à tous les niveaux.	23	6	17	-	-	
7 - Donner plus de bourses aux jeunes filles.	(PM)	-	-	-	-	
8 - Attribuer des avantages spécifiques aux filles les plus méritantes.	26	6	5	5	5	
9 - Confectionner de nouveaux modules prenant en compte l'aspect genre et éducation.	20	10	10	-	-	
10 - Réviser les programmes d'enseignement dans les centres d'alphabétisation.	25	15	10	-	-	
11 - Introduire la pédagogie de droit de la femme dans les différents degrés d'enseignement, à l'université, dans les écoles de formation professionnelle et dans les centres d'alphabétisation.	25	15	7	1	1	
12 - Initier la pratique des droits de l'homme sur les lieux d'étude et de formation.	12	4	2	2	2	
13 - Faire des enquêtes statistiques et mener des études qualitatives.	25	15	0,9	0,5	0,5	
14 - Faire des visites de suivi sur le terrain.		0,5	0,5	0,5	0,5	
15 - Faire une enquête consultative auprès des différents acteurs et bénéficiaires de l'éducation.	25	-	5	5	15	

Lois
fem
- Se
sér
- Ac
- Elé
d'a

Proi
- Int
dar
- En
sés
- Sei
pa
an
- Re
de
- Ca
ca
- Ca
foi
et
- On
de

Fem
- Di
le
à l
- Vo
- Ela
- 30
- Ca
- Ela
de
po
- 15
né
- 2 a
foi
- 50
fer
pai
- Ca
- 5 a
tra

Commission Juridique

PROGRAMME/PROJETS	Coût total en million Fcfa	1999 - 2000	2000 - 2001	2001 - 2002	2002 - 2003	2003 - 2004
1- Mise en place d'une banque de données des textes traditionnels en vigueur dans le droit coutumier au Togo.....	12	4	5	3	-	-
2- Elaboration du projet de loi portant interdiction de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	12	4	5	3	-	-
3- Plaidoyer pour l'adoption par le Gouvernement et l'Assemblée Nationale desdits projets de lois et la Politique Nationale de Promotion de la Femme..	3	1	1	1	-	-
4- Traduction et diffusion desdits textes	11,1	3	2,5	2,5	2	1,1
5- Elaboration de cinq (5) manuels de formation sur les droits de la Femme et la Jeune fille	11	6,4	4,6	-	-	-
6- Traduction des manuels de formation	6	3	3	-	-	-
7- Organisation d'une série de formations en Genre (points focaux, Associations, ONG)	55,4	11,08	11,08	11,08	11,08	11,8
8- Appui à la formation des Comités de suivi de Beijing	39,96	10	7,48	7,48	7,48	7,48
9- Campagne de sensibilisation sur les violences faites aux femmes et la loi interdisant les MGF	66	15	15	12	12	12
10- Renforcement du Centre de documentation, d'information, de formation et de recherche sur la Femme	8	2	2	2	1	1